

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du mercredi 5 février 2020 à 18 heures 30
Convocation du 29 janvier 2020

Secrétaire de Séance : Stéphane BROUSSE

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Daniel PERRINET, Aurélie VERGNE, Stéphane BROUSSE,
Jérôme JEAN, Alain BONNEVAL, Philippe BROUSSE, Nelly BONNEVAL, Pierre AUDUBERT

Excusés : Lionel BROUSSE, Viviane PACHECO DUMONT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 12 décembre 2019.
Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents.

1. Demande de participation financière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du directeur de l'école élémentaire de Vayrac sollicitant la commune pour participer au financement de sorties de ski effectuées au cours des mois de janvier et février 2020 concernant les élèves des classes 2, 3 et 4.

Il précise que l'aide sollicitée est de 40 euros par enfant et que dix enfants sont scolarisés dans ces classes et participent à ces sorties de ski.

Le conseil municipal Décide de verser la somme de 400 euros à l'école.
Vote à l'unanimité

2. Compte de gestion 2019

Monsieur le maire présente le compte de gestion du centre des finances publiques de Beaulieu dont les écritures sont en parfaite concordance avec le bilan de l'exercice 2019 de la commune. Ce résultat n'appelant aucune observation particulière, il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce document.

Vote à l'unanimité

3. Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Daniel PERRINET, Maire-adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire Gérard LAVASTROU, présenté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent
Report exercice antérieur		92 246.41	9 330.53		9 330.53	92 246.41
Exercice	127 878.89	162 488.96	98 920.18	70 294.07	226 799.07	232 783.03
Résultat exercice		34 610.07	28 626.11			5 983.96
Totaux	127 878.89	254 735.37	108 250.71	70 294.07	236 129.60	325 029.44
R clôt exercice		126 856.48	37 956.64			88 899.84
RàR			46 256.65	63 855.51	46 256.65	63 855.51
Solde RàR				17 598.86		17 598.86
Totaux cumul	127 878.89	254 735.37	154 507.36	134 149.58	282 386.25	388 884.95
Résultat définitif		126 856.48	20 357.78			106 498.70

Vote à l'unanimité

4. Affectation du résultat

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 92 246.41 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté : - 9330.53 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

- Solde d'exécution de l'exercice : - 28 626.11 €
- Solde d'exécution cumulé : - 37 956.64 €

Restes à réaliser au 31/12/2019

- Dépenses d'investissement : 46 256.65 €
- Recettes d'investissement : 63 855.51 €
 - o Solde : 17 598.56 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

- Rappel du solde d'exécution cumulé - 37 956.64 €
- Rappel du solde des restes à réaliser : 17 598.86 €
- . **Besoin de financement : - 20 357.78 €**

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice : 34 610.07 €
- Résultat antérieur : 92 246.41 €

. **Total à affecter : 126 856.48 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020

- A) EXCEDENT
- Exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068) : 20 357.78 €
- Solde disponible :
- Affectation à l'excédent reporté (C. 002 Recettes) : 106 498.70 €
- B) DEFICIT à reporter (C. 002 Dépenses) : 0.00 €

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

Le maire informe le conseil municipal de la procédure de médiation concernant la place de Ginès et présente la demande de rachat d'une partie de cette place publique par Monsieur Michel CLARE.

Le conseil municipal décide de laisser cette prise de décision à la discrétion de l'équipe municipale qui sera mise en place suite aux prochaines élections.

La Séance est levée à vingt-et-une heures trente.



Le Maire,
Gérard LAVASTROU